

Affichage du 10 avril 2025
au 24 avril 2025

Le jeudi 3 avril 2025 à 18h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par monsieur le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Monsieur Franck PIA

PRESENTS *Franck PIA - Lionel CHISS - Sandra PLOMION - Yannick MATURA - Isabelle SOULA - Jérôme LIEVAIN - Anne-Françoise LEBRETON - Charles LOCQUET - Corinne FOURCIN - Jacqueline MÉNOUBÉ - Mamadou LY - Farida TIMMERMAN - Monette-Simone VASSEUR - Jacques DORIDAM - Ali SAHNOUN - Patricia HIBERTY - Guylaine CAPGRAS - Frédéric BONAL - Cédric MARTIN - Christophe GASPART - Ludovic CASTANIE - Josée MARINHO - Loïc BARBARAS - Vanessa FOULON - Antoine SALITOT*

SUPPLEANTS

ABSENTS *Halima KHARROUBI - Mamadou BATHILY - Mohrad LAGHRARI - Marianne SECK - Hatice KILINC-SIGINIR - Thierry AURY - Dominique CLINCKEMAILLIE - Grégory NARZIS - Roxane LUNDY - Leïla DAGDAD - Mehdi RAHOUI - Claire MARAIS-BEUIL - Marie-Christine BAUDIN-CHENU - Philippe ENJOLRAS*

POUVOIRS *Philippe VIBERT à Sandra PLOMION - Caroline CAYEUX à Franck PIA - Catherine THIEBLIN à Monette-Simone VASSEUR - Peggy CALLENS à Anne-Françoise LEBRETON - Charlotte COLIGNON à Corinne FOURCIN - Victor DEBIL-CAUX à Isabelle SOULA*

Date d'affichage	10 avril 2025
Date de la convocation	28 mars 2025
Nombre de présents	25
Nombre de votants	31

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est M. Antoine SALITOT

EXTRAIT DE REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville le jeudi 3 avril 2025 à 18h00 conformément aux dispositions de l'article L 2121-9 du code général des collectivités territoriales.

001 - Ajustement du tableau des emplois

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** les ajustements du tableau des effectifs liés à des créations de postes, des remplacements d'agents partis (mutation, longue maladie, détachement, disponibilité, etc.).

002 - Approbation du rapport de la CLECT -Commission locale d'évaluation des charges transférées

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) sur le principe de transfert de charges concernant la piscine Aldebert Bellier et du Réseau de chaleur.

003 - Convention de mutualisation des moyens financiers entre l'OPAC de l'Oise, ses locataires et la Ville de Beauvais pour le renforcement de la tranquillité résidentielle

Le conseil municipal a adopté à l'**unanimité** le renouvellement de la convention de mutualisation des moyens financiers entre l'OPAC de l'Oise, ses locataires et la Ville de Beauvais pour le renforcement de la tranquillité publique.

004 - Modification de dénomination d'un bâtiment municipal

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** la modification de dénomination de l'Espace Abbé Pierre, par le pôle solidarité sis rue Emmaüs.

005 - Dénomination d'une voie et d'un giratoire

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** la dénomination de la rue Abbé Pierre (qui va de l'avenue du président John-Fitzgerald Kennedy à la rue du pont d'Arcole) par la rue Anne Frank et le giratoire de l'Abbé Pierre par le giratoire Anne Frank.

006 - Désignation d'un représentant de la Ville de Beauvais à la SAS Energies du Beauvaisis

Le conseil municipal a désigné à l'**unanimité** Monsieur Yannick MATURA en qualité de représentant de la ville afin de siéger à la SAS Energies du Beauvaisis.

007 - Aménagement du parc Kennedy - programme d'actions et financement opération

Le conseil municipal approuvé à l'**unanimité** l'opération d'aménagement du parc Kennedy pour un montant estimé à 1 428 924.00 TTC.

008 - Construction d'un groupe scolaire et d'un gymnase sur l'ilot Morvan - Attribution des marchés de travaux

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** l'attribution des marchés de travaux par la commission d'appel d'offres du 27 mars 2025 pour la construction d'un groupe scolaire et d'un gymnase sur l'ilot Morvan :

Lot n°1 : Installation de chantier - Fondations - Gros oeuvre - Façades - Briques - Charpente bois – NORD FRANCE CONSTRUCTIONS situé 2 rue Simon Vollant – CS 80027 - 59130 Lambersart Cedex pour un montant de 5 492 456,96 € HT y compris la PSE 0, pour un montant de 2 456.96 € HT.

Lot n°2 : Etanchéité - Couverture - Menuiseries extérieures - Occultations - Serrurerie - Bardage bois, déclaré sans suite.

Lot n°3 : Cloisons-Doublages - Faux plafonds - Menuiseries intérieures - Revêtements durs et sols souples – Peintures – SOCIETE NOUVELLE MENUISERIE 51, rue du Moulin 60000 TILLE, pour un montant de 2 751 660.73 € HT.

Lot n°4 : Ascenseur – TK ELEVATOR 20 rue François Cevert 49001 Angers, pour un montant de 25 000 € HT.

Lot n°5 : Electricité CFO/CFA – ELEC TERTIAIRE – HABITAT 11 rue de Pinçonlieu 60000 Beauvais, pour un montant de 1 044 519.74 € HT.

Lot n°6 : Chauffage - Plomberie - Ventilation – Sanitaire – THEG 80100 ZA des vallées – 62 rue ventose – 80100 Abbeville, pour un montant de 2 079 809,74 €HT.

Lot n°7 : VRD - Aménagements paysagers – Clôtures – COLAS FRANCE – Etablissement de Beauvais 21 rue Hippolyte Bayard 60000 Beauvais, pour un montant de 1 987 610,78€ HT.

009 - Réhabilitation du groupe scolaire Europe-Grenouillère et construction d'une restauration scolaire - Attribution des marchés de travaux.

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** l'attribution des marchés de travaux par la commission d'appel d'offres du 17 mars 2025 pour la réhabilitation du groupe scolaire Europe – Grenouillère :

Le lot 1 : Travaux de désamiantage, curage et démolition du groupe scolaire Europe qui a déjà fait l'objet d'une consultation anticipée. (Procédure adaptée conformément à l'article R2123-1 1° et 2° - Petits lots - Code de la commande publique), afin de permettre la réalisation des travaux de désamiantage, curage et démolition en temps masqué pendant la consultation des autres corps d'état, a été, à la société EURODEM pour un montant de 289 850€ H.T., soit 347 820€ T.T.C.

Pour les autres lots, l'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 28 novembre 2024. La date limite de remise des offres était fixée au 24 janvier 2025.

La commission d'appel d'offres, réunie le 17 mars 2025 a décidé de retenir les offres économiquement les plus avantageuses suivantes :

Lot 2 - Gros œuvre-Sols et murs durs-Charpente bois - DEMATHIEU BARD CONSTRUCTION- 60000 BEAUVAIS

Lot 3 - Couverture-Etanchéité-Bardage-Menuiseries extérieures-Occultations-Métallerie-Serrurerie - DEMATHIEU BARD CONSTRUCTION – 60000 BEAUVAIS

Lot 4 - Isolation-Cloisons-Doublage-Faux plafonds-Menuiseries intérieures-Sols souples-Peinture - BALIN BAT - 93440 DUGNY

Lot 5 - Plomberie-CVC – THEG – 80000 Abbeville

LOT 6 - Electricité courant fort et courant faible - ELEC TERTIAIRE HABITAT / MERELEC -6000 BEAUVAIS

LOT 7 - Voirie et réseaux divers - Espaces verts - SAS LHOTELLIER TP – OISE TP - 60000 BEAUVAIS

LOT 8 – TK ELEVATOR - 59160 Lomme

010 - Travaux de requalification des réseaux eaux usées, eaux pluviales et eau potable à Beauvais sur les périmètres de projets ANRU - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et la ville de Beauvais

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** les travaux de requalification des réseaux eaux usées, eaux pluviales et eau potable à Beauvais sur les périmètres de projets ANRU, ainsi que la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et la ville de Beauvais.

011 - Acquisition des parcelles BE n° 246,249,250,253,254,257,258,260,263,264,279 et BS n°18 et 20 appartenant au Département de l'Oise

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** l'acquisition des parcelles appartenant au Département de l'Oise BE n° 246 de 800m², BE n°249 de 608m², BE n°250 de 667m², BE n° 253 de 1 190m², BE n°254 de 608m², BE n°257 de 650m², BE n°258 de 2 820m², BE n°260 de 1 120m², BE n°263 de 70m², BE n°264 de 3 060m², BE n°279 de 3 174m², BS n°018 de 693m², BS n° 020 de 28m², soit une superficie totale de 15 488m² au prix de 16 924€.

012 - Foncier – Acquisition des parcelles cadastrées BC n°68, BC n°77 et BC n°216 à Beauvais – Plan d'eau du Canada

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** l'acquisition :

- de la parcelle appartenant à Madame Lemoine et ses enfants, cadastrée BC n°216 d'une surface de 1 120m², au prix de 5 600€ ;
- de la parcelle appartenant à Monsieur Jacques Dobigny cadastrée BC n° 68 d'une surface de 2852m², au prix de 14 260 € ;
- de la parcelle appartenant à Monsieur Jacques Dobigny et Madame Véronique Toutain cadastrée BC n°77 d'une surface de 3511 m², au prix de 17 555 €.

013 - Foncier – Acquisition des parcelles Q n° 691 de 64m², Q n°1084 de 72m² et I n°214 de 342m², section Q n°729 de 323m² et Q n°339 de 636m²

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** l'acquisition :

- des parcelles Q n°729 de 323m² et Q n°339 de 636m², soit une superficie totale de 636 m², au prix de 6 360€,
- des parcelles Q n° 691 de 64m², Q n°1084 de 72m² et I n°214 de 342m², Q n°729 de 323m², soit une surface totale de 801m² de 4 005 €.

14 - Foncier – Echange foncier – Emplacement réservé n°5 – Rue Aimé Besnard

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** l'acquisition des parcelles Q n°193p d'une superficie de 148m², et Q n°190p d'une superficie de 10m², soit une superficie totale de 158m², ainsi que la cession à Monsieur Bouchind'homme de la parcelle Q n°191p d'une superficie de 116m² ;et de payer une soulte à Monsieur Bouchind'homme d'un montant de 5 460€.

015 - Foncier – Echange parcellaire entre la ville de Beauvais et la copropriété de la résidence du parc de Voisinlieu – Parcelles U n°504 et U n°203

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** la cession de la parcelle U n°504 de 224m² à la copropriété de la résidence du parc de Voisinlieu, sans soulte, ainsi que l'acquisition en contrepartie la parcelle U n°503 de 204m² appartenant à la copropriété de la résidence du parc de Voisinlieu, sans soulte.

016 - Foncier – Rétrocession à la commune de la voirie, des espaces verts, et des réseaux de la résidence « Les Rigallois » - Rue Jacques-Yves Cousteau

Le conseil municipal approuvé à l'**unanimité** la rétrocession au prix d'un euro symbolique des parcelles cadastrées section AC n° 1141 pour 236m² et section AC n° 1140 pour 876m², soit une superficie totale de 1 112m², et de les incorporer dans le domaine public communal.

017 - Gestion de la forêt communale du Bois Brûlet - Destination et mode de vente des coupes de bois

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** l'état d'assiette des coupes de l'année 2025 comme suit :

Parcelle	Type de coupe 1	Volume présumé réalisable (m ³)	Surf (ha)	Régulée /non réglée	Année prévue amgmt	Année proposée par l'ONF	Année décidée par le propriétaire	Mode de commercialisation prévisionnel							
								Destination		Mode de vente		Mode de mise à disposition à l'acheteur		Mode de d'évolution	
								Délivrance (m3)	Vente (m3)	appel d'Offre	Gré à gré-contrat	Sur pied	Façonné	Bloc	A la mesur
1	AS	50	11,03	R	2025								x		x
2	AS	50	11,86	R	2025								x		x
3a	AS	50	8,4	R	2025								x		x

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité

1 - Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase

2 - Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

3 - Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF

018 - Signature d'une convention tripartite entre la commune d'Aux Marais, Beauvais et GRDF relative au rattachement des canalisations et ouvrages associés de distribution publique de gaz naturel de GRDF au contrat de concession de la Ville de Beauvais

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** la convention tripartite entre la commune d'Aux Marais, Beauvais et GRDF relative au rattachement des canalisations et ouvrages associés de distribution publique de gaz naturel de GRDF au contrat de concession.

019 - Vente aux enchères publiques de tous types de véhicules roulants de PTAC inférieurs et supérieurs à 3,5 tonnes, d'engins et de tous types de matériels de travaux publics et d'espaces verts

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** la vente aux enchères publiques de tous types de véhicules roulants de PTAC inférieurs et supérieurs à 3,5 tonnes, d'engins et de tous types de matériels de travaux publics et d'espaces verts.

020 - Cohésion sociale - Beauvais Bourse aux Initiatives Citoyennes (BBIC) - Subventions Ville attractive et solidaire

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** l'attribution d'une subvention sur projet aux associations suivantes :

- 800.00 € Association Les papillons d'Argentine - Pâques à Argentine»
- 800.00 € Association Les papillons d'Argentine Ateliers saisons
- 800.00 € Association Ecume du Jour Hiver Saison 2 - Au jardin l'épouvantail
- 800.00 € Association MAIWA - Découverte kayak
- 800.00 € Association PARTAGE - Woman partage awards»
- 400.00 € Association REVE - Un trio parfait : Vélo, Histoire, et Délices à savourer
- 555.00 € Association Au cœur de L'humanité - Saint-Lucien se la raconte»
- 800.00 € Association ASCAO - Girl's Day

021 - Service vie associative & relations internationales – Subvention exceptionnelle : coup de pouce « manifestations » - association Les Ateliers de la Bergerette

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** l'attribution de subventions au titre du dispositif « coup de pouce manifestations » au projet suivant :

- 1581,35 € à l'association Les ateliers de la bergerette pour l'organisation du « Chahut des marais » afin de prendre en charge les coûts liés à la sécurité. Le budget total de la manifestation est estimé à près de 79 278 € ;

022 – Service vie associative & relations internationales – Subventions exceptionnelles : coup de pouce « manifestations »

Le conseil municipal a approuvé à **la majorité** l'attribution d'une subvention au titre du dispositif « coup de pouce manifestations » :

- de 5 897€ pour la mise en œuvre du projet manifestation « Barathon de Beauvais » le 31 mai 2025, initié par l'association DJF Events. La subvention demandée servirait à financer notamment les frais de sécurité, l'achat d'éco-cups, de tours de cou, de jetons ainsi que la location de sanitaires mobiles.

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** l'attribution d'une subvention au titre du dispositif « coup de pouce manifestations » :

- de 5 583 € pour la mise en œuvre du projet « Saint Patrick – 17 mars 2025 » organisé par l'association Les amis de Bacchus afin de prendre en charge les coûts liés à la location de la tente (hors plancher), la sécurité et le poste de secours. Le budget total de la manifestation est de 22 200 €.

023 - Service vie associative et relations internationales - subventions aux associations dans le cadre de la mise à disposition de l'Elispace

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** l'attribution d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de la mise à disposition de l'Elispace aux associations suivantes :

- 6 240 € à l'association « LA SOCIETE MUSICALE DE AUX MARAIS » pour la mise en œuvre du festival de fanfare qui aura lieu le 26 et 27 avril 2025 à l'Elispace.
- 6 786 € à l'association « BO WAY INK TATTOO FESTIVAL » pour la mise en œuvre du salon du tatouage qui aura lieu le 14 et 15 juin 2025 à l'Elispace.

024 - Pole animation & attractivité du territoire – Attribution de subventions 2025

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** l'attribution des subventions suivantes au titre de l'exercice 2025 :

Service vie associative et relations internationales :

- Subvention sur projet de 1 200 € auprès de l'association « LES SOURCES » au titre de l'organisation du 7^e salon du livre qui se déroulera le samedi 12 avril 2025 ;
- Subvention sur projet de 8 000 € auprès de l'association « LES ATELIERS DE LA BERGERETTE » au titre de l'organisation de la fête de quartier de Saint-Just des Marais intitulé « le Chahut des marais » le 5 et 6 juillet 2025 et autoriser la signature des pièces afférentes ;

- Subvention de fonctionnement de 2 000 € auprès de l'association « LE SECOURS CATHOLIQUE » au titre de l'exercice 2025 ;
- Subvention sur projet de 500 € auprès de l'association « POUVOIR D'AGIR 60 » au titre de la mise en place d'interventions ciblées dans chaque groupe d'entraide mutuelle, permettant aux usagers de mieux comprendre et gérer leur santé somatique tout en renforçant leur autonomie juridique et sociale et autoriser la signature des pièces afférentes ;
- Subvention de fonctionnement de 750 € auprès de l'association L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS DE BEAUVAIS (UNC) pour l'achat d'un nouveau drapeau ;
- Subvention sur projet de 1874 € auprès de l'association « A VOIX HAUTE » pour la mise en place d'une action de lutte contre les discriminations. Dans ce cadre, une sortie à Paris est prévue le dimanche 6 avril au théâtre Bobino afin d'assister à la comédie musicale Black Legends. Ce spectacle retrace, avec optimisme, l'histoire des grandes légendes de la musique afro-américaine.

Direction des affaires culturelles :

- Subvention sur projet de 500 € (renouvellement) auprès de l'association « DANSE CHOREGRAPHIQUE ET SPECTACLE » pour le projet de spectacle de danse au Théâtre du Beauvaisis, scène nationale le 22 juin 2025.

25- Mise en place des Trophées de la Jeunesse et adoption de son règlement

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** la mise en place des trophées de la jeunesse, l'adoption de son règlement, et a désigné à l'**unanimité** Messieurs VIBERT, SAHNOUN, Mesdames MENOUBE, CAPGRAS et DAGDAD pour faire partie du jury.

026 - Versement des subventions allouées aux crèches associatives beauvaisiennes - Exercice 2025

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** le versement de subventions pour l'exercice 2025, aux crèches associatives beauvaisiennes suivantes :

- Association de gestion des crèches Pierre Jacoby : 610 348€
- Association La Parentine : 194 000€
- Association Crescendo : 275 000€
- OPHS : 78 200€
- ADSEAO : 40 000€
- Ligue de l'Enseignement de l'Oise : 22 400€

027 - Sports - organisation de la TRANSQUAR 2025

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** l'organisation de la transquar 2025.

028 - Sports - Organisation du GALA TKR

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** l'organisation du « gala TKR – Championnat du Monde », ainsi que le versement d'une participation financière de 100 000.00 € TTC.

029 - Sports - Subventions sur projets

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** l'attribution de subventions sur projets aux associations suivantes :

- 700 € à l'association Allons courir à Beauvais pour l'organisation de la 3^{ème} édition des Courses du Canada qui se déroulera le dimanche 4 mai 2025 au plan d'eau du Canada ;
- 1 000 € à l'association Beauvais Bike pour l'organisation de la 9^{ème} édition de la Beauvais Bike qui se déroulera le dimanche 18 mai 2025 au plan d'eau du Canada ;
- 500 € à l'association ASPTT pour l'organisation d'une Journée Solidarité Autisme le 3 avril 2025 au stade Jean-Luc Godfroid – Saint-Martin-le-Noeud.

030 - Culture - Convention de partenariat pour la réalisation de deux tapisseries destinées à la cathédrale Saint-Pierre de Beauvais à l'occasion des 800 ans de la cathédrale

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** la convention de partenariat pour la réalisation de deux tapisseries destinées à la cathédrale Saint Pierre de Beauvais à l'occasion des 800 ans de la cathédrale.

031 - Culture - Pianoscope 2025 - signature de conventions et grille tarifaire

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** la convention de partenariat avec le théâtre du Beauvaisis dans le cadre de Pianoscope 2025, ainsi que la grille tarifaire 2025.

032 - Culture – signature d'un avenant à la convention de partenariat culturel avec Diaphane et attribution d'une subvention pour le festival Photaumnales 2025

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** l'avenant à la convention de partenariat culturel avec Diaphane, ainsi que l'attribution d'une subvention de 52 000.00 € pour l'organisation du festival les Photaumnales 2025.

033 - Culture – Modalités de remboursement des Journées réservées à la Ville au sein du Théâtre du Beauvaisis - Scène nationale

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** les modalités de remboursement des journées réservées à la Ville au sein du théâtre du Beauvaisis – scène nationale.

Compte rendu des décisions prises par le Maire.

La séance est levée à 20H50

Pour extrait conforme

Franck PIA

Maire de Beauvais,